

AFP FONTAINE BOUREAU
COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2023 à 10h00

Etaient présents :

Daniel THEVENON, Président, Jean Pierre BERNARD, Vice-Président, Martin BERNARD, représentant de la commune

Madeleine BOIS, Brigitte BORREDA, Joseph RATEL, Séraphin RAVIER, Françoise ROL, Gilbert SIBUE

Etait excusé : Alain ROMAN (titulaire), remplacé par Gilbert SIBUE (suppléant)

Le Président remercie les membres du syndicat pour leur présence à cette réunion et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- 1- Approbation du compte de gestion 2022
- 2- Approbation du compte administratif 2022
- 3- Affectation des résultats 2022
- 4 - Approbation du budget prévisionnel 2023
- 5 - Courriers famille RAVIER
- 6 - Questions diverses : convention avec TELT, relations avec le Gaec La Ferme des Aubracs, demandes du Vice-Présence des suppléants aux réunions du syndicat, demandes de la mairie)

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président présente le compte de gestion qui vous a été transmis qui se résume de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 556,16	0
Recettes	1 602,18	0
Résultat	- 953,88	0
Excédent 2021	9 789,39	0
TOTAL	8 835,51	

Après en avoir discuté, les membres du syndicat approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2022.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Jean Pierre BERNARD, désigné président de séance par les membres du syndicat, présente le compte administratif de Monsieur le Président, qui est identique au compte de gestion.

Après en avoir discuté, les membres du syndicat approuvent à l'unanimité votent le compte administratif 2022

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Président rappelle au Syndicat les résultats de l'année 2022 qui peuvent se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'année 2022	-953,88	0
Excédent 2020	9 789,39	0
Solde	8 835,51	0

Il propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section fonctionnement

Après en avoir discuté, les membres du Syndicat approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président d'affecter le résultat à la section de fonctionnement.

4 – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Conformément à la réglementation le budget primitif 2023, a été consultable à la mairie de Saint Martin la Porte pendant la durée légale de 3 semaines.

Il se présente de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Fournitures administratives	500,00	Produits divers	1 052,28
Entretien des réseaux	500,00	(Location)	
Affranchissements	150 ,00	Autres (subvention mairie)	
Entretien des terrains	1 847,79		
Déplacement,missions,réception	500,00		
Dotation aux amortissements	6 000,00		
Assurance défense recours	280,00		
Concours divers (cotisations)	110,00	RECETTES	1 052,28
		RESULTAT REPORTE	8 835,51
TOTAL DEPENSES DE GESTION	9 887,79	TOTAL	9 887,79

Après en avoir discuté, les membres du syndicat approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2023

5 – PROBLEMES AVEC LA FAMILLE RAVIER:

Suite aux relations difficiles avec la famille Ravier, à plusieurs échanges de courriers ainsi qu'à diverses entrevues dans les années antérieures, de même qu'à l'attitude de Monsieur Joël RAVIER qui attise la haine sur le territoire, Monsieur le Président décide de ne plus donner suite à toute demande de la part de la famille RAVIER.

Il est prêt à donner toutes explications et à mettre disposition l'ensemble des courriers aux membres du syndicat qui le désirent.

Le Président ne souhaitant plus échanger directement avec la famille RAVIER prendra toutes dispositions pour faire respecter la loi s'il y avait des problèmes lors de la saison 2023 et des suivantes.

En cas de récidive de la famille RAVIER et en tant que Président élu d'un établissement public, il portera plainte pour entrave au bon fonctionnement de l'AFP.

6 - QUESTIONS DIVERSES

A - CONVENTION TELT

Monsieur BRUNET, Responsable de Fonction Accords Conventions et Concertation-France de la société TELT a transmis dernièrement le projet de convention à intervenir entre l'AFP et TELT pour sécuriser l'accès au lieudit La Salette ainsi que la remise en état de la zone à la fin des travaux. Il demande l'autorisation du syndicat pour signer cette convention ce qui est accepté à l'unanimité.

B - RELATIONS AVEC LES AUBRACS

En résumé pas de relation; ils ont réglé les fermages de 2022; ils ont reçu notre lettre suite à la réunion de fin de saison.

C - DEMANDES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire demande à l'AFP l'autorisation d'installer des toilettes sèches sur le territoire de l'AFP, à gauche de la route après le pont à l'arrivée à Charbutin.

Après discussion et mise au vote (1 voix pour, 1 abstention et 7 voix contre), la demande de Monsieur le Maire d'installer des toilettes sèches à l'arrivée à Charbutin est refusée et les membres du syndicat sont prêts à discuter avec la mairie pour trouver un emplacement plus judicieux et surtout moins visible.

Monsieur le Maire a également informé l'AFP de l'intention de la commune de privatiser, pour les descentes en VTT, le chemin qui relie la nouvelle piste le long du St Bernard jusqu'au plateau de Charbutin. Ce sentier n'étant pas sur l'AFP, le Président a néanmoins averti les chevrières qui font leur parc le long de ce sentier.

D - PRESENCE DES SUPPLEANTS AUX REUNIONS DU SYNDICAT DE L'AFP

Jean Pierre BERNARD, vice-président de l'AFP a fait part au syndicat de l'intérêt d'inviter à chaque réunion les suppléants afin qu'ils soient informés de la vie de l'AFP.

Monsieur le Président a accepté et a indiqué que :

- s'ils sont présents en remplacement d'un titulaire, ils ont la même fonction que le titulaire absent, donc accès aux discussions et droit de vote.
- s'ils sont présents en tant que suppléants "spectateur", ils sont là pour info, sans parole et sans droit de vote.

Il rappelle également que seul le vice-président peut remplacer le président

Après discussion les membres du syndicat ont approuvé la proposition du Vice-Président et les conditions de Monsieur le Président à l'unanimité.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 12 h 00

Le Président
Daniel THEVENON